

**Objet : Délib.2011.40 Délibération concernant la notification de dissolution du SIERVB.doc**

**L'an deux mille onze et le cinq Juillet,**

**Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.**

**Date de convocation : 28 juin 2011**

**Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, Eric CLO, Michel RODEL.**

**Mesdames Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Annick MOURARET, Noélie LASCOLS,**

**Absents excusés : Sylviane MONNOT, Guy BATTAGLINI,**

**Absent : Franck DENOLLY,**

**Secrétaire de séance : Mr Michel CROS**

***Pouvoir de Sylviane MONNOT à Annick MOURARET***

Monsieur le Maire rappelle que M le préfet de l'Isère a présenté le 22 avril dernier le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), ainsi que le prévoit la loi du 16 décembre 2010 concernant la réforme des collectivités territoriales.

M le Maire rappelle que le conseil doit se prononcer, sur les éléments qui concernent la commune de Saint PRIM, dans les 3 mois qui suivent la réception en mairie - le 17 mai dernier - de la lettre recommandée présentant le SDCI

Parmi ces éléments, M le Maire signale la dissolution du SI d'électricité des cantons de Roussillon-Vienne-Sud-Beaurepaire (SIERVB), SI auquel adhère la commune de Saint PRIM.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, quatre abstentions et un vote contre :**

- ✓ **Donne un AVIS FAVORABLE au projet de dissolution du Syndicat Intercommunal d'électricité des cantons de Roussillon-Vienne-Sud-Beaurepaire (SIERVB) notifié par M le Préfet de l'Isère dans son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).**

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Le Maire :**

**Patrick BARRAUD**